

Débiteur condamné à payer sa créancière, l'assigne en justice

Par nanou69LYON, le 01/07/2014 à 18:28

Bonjour,

débiteur condamné à versée l'intégralité de la somme à la créancière.

Mais le débiteur assigne la créancière en justice ? Pourquoi, dans le sens ou il est condamné et n'a pas fait appel au premier jugement? que risque la créancière?

merci par avance pour vos réponse

Cordialement

Par youris, le 01/07/2014 à 18:50

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site!

Par nanou69LYON, le 01/07/2014 à 19:05

autant pour moi mais je suis nouvelle sur ce site et je ne savais pas du tout comment procéder je pensait qu'il fallait être très bref mais c'est vrai que c'est une erreur de ma part et je m'excuse auprès des bénévoles....